

MINISTERE DE LA MER

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Consultation du public sur le volet opérationnel des documents stratégiques de façade

Synthèse des avis émis sur la plateforme MerLittoral2030

https://www.merlittoral2030.gouv.fr/

Synthèse de la façade Méditerranée

Période du 20 mai au 20 août 2021

Introduction

Le volet stratégique, aussi dénommé stratégies de façade maritime, composé de la situation de l'existant et des objectifs stratégiques prioritaires et les indicateurs associés a été adopté en 2019 pour l'ensemble des quatre façades.

La consultation de 2021 porte sur le volet opérationnel, qui se compose de deux parties :

• Le dispositif de suivi

Cette troisième partie précise les modalités d'évaluation de la mise en oeuvre du document stratégique de façade. Elle recense les dispositifs de collecte et de surveillance dans une double ambition : mettre à jour la situation de l'existant et mesurer l'atteinte des objectifs stratégiques. Ce dispositif est piloté à l'échelle nationale. Il se matérialise par un document formaté pour disposer d'une synthèse non technique accessible à l'ensemble des parties prenantes tout en donnant un aperçu du détail des dispositifs de collecte de données relatives aux activités socio-économiques et à la surveillance du milieu marin.

• Les plans d'action

Conçue à l'échelle de chacune des façades, cette quatrième partie expose les actions retenues pour parvenir aux objectifs fixés dans le volet stratégique. Les plans d'actions prennent la forme d'un ensemble de fiches thématiques qui précisent la nature des actions, leurs porteurs, ainsi que les montants à mobiliser et financeurs potentiels pour permettre leur réalisation. Fruits d'une large co-construction entre les services de l'Etat et leurs partenaires locaux, ces plans d'actions reflètent le niveau d'engagement des collectivités et des filières économiques de chacune des façades.

Un complément aux stratégies de façade maritime a également été versé à la consultation. Pour chacune des façades, il précise les cibles jusqu'alors non définies pour l'atteinte de certains objectifs environnementaux.

La consultation du public a été effectuée via la plateforme : https://www.merlittoral2030.gouv.fr/ entre le 20 mai et 20 août 2021.

Le dossier suivant a été mis à la disposition du public, pour chacune des façades :

- Projet de plans d'action
- Projet de dispositif de suivi
- Complément à la stratégie de façade maritime (addendum)
- Rapport environnemental du volet opérationnel
- Rapport environnemental de l'addendum
- Bilan post-concertation des garants de la procédure de débat public
- Avis de l'autorité environnementale.

Présentation des synthèses par façade

Structure

Comme cela avait été le cas pour les stratégies de façade maritime, la présente synthèse propose deux niveaux d'analyse :

- Un bilan quantitatif
- Un bilan qualitatif : synthèse des contributions pour chacune des questions par façade pour la période de référence.

Synthèse des contributions pour la façade Méditerranée

1. Bilan quantitatif

Ventilation par catégories de question	Niveau de contribution (valeurs absolues)
	MED
1- Articulation du plan d'action avec la stratégie	97
2- Identification des zones de déploiement	18
3- Cibles complémentaires	14
4- Pistes en matière de suivi	40
Total	169

2. Synthèse des contributions

1 Articulation du plan d'action avec la stratégie

Thèmes du plan d'action et priorités

Classement des trois premiers thèmes pour la période considérée

- 1. Un littoral respectueux de l'environnement
- 2. Réduire les déchets présents sur le littoral et en mer
- 3. Eduquer/sensibiliser

Commentaire

Plusieurs contributions soulignent quel la préservation de la biodiversité et du climat doit être prioritaire, « avant tout enjeu économique ». A plusieurs reprises, on note que « l'atteinte du Bon Etat Ecologique de l'eau doit être l'objectif principal du DSF », remettant en cause une partie du plan d'actions : « celui-ci n'est qu'une consolidation d'actions préexistantes et comporte finalement peu d'innovations. On constate également que la **balance économie / environnement n'est pas équilibrée** et laisse une part prépondérante à l'économie dans les objectifs et résultats à atteindre ».

On relève un appel pressant à **recourir aux entreprises innovantes de la région**, pour réduire les pollutions accidentelles, notamment dans les Bouches-du-Rhône. Cette contribution invite à donner la priorité à des solutions développées localement, en leur offrant

des conditions pour expérimenter leurs propositions, via « des achats d'équipement de dépollution prioritairement axés vers les entreprises locales, et plus généralement des moyens de financement et d'essais, facilités pour les start-up innovantes ». La protection des milieux et de la biodiversité passe en priorité par la gestion et surtout la réduction des impacts anthropiques des activités économiques type tourisme, transport, pêche etc...

Il est constaté que les côtes sont défigurées par des projets routiers et touristiques et que rien (ou si peu) n'est fait pour préserver ces côtes de la pollution. De tous les espaces naturels, l'interface terre-mer est la plus malmenée. 60 ans de tourisme de masse et une activité immobilière intense, encouragée par des PLU permissifs, créent des **pressions anthropiques** qui ne sont pas gérées : fleuves côtiers couverts sur plusieurs kilomètres se déversant en mer sans traitement, terre-pleins avec parkings souterrains, plages artificielles, etc. Les contributions insistent sur la nécessité de mobiliser les différentes parties prenantes pour réduire les impacts des activités humaines sur le milieu marin et le littoral.

Sur terre, les SDAGE, SCot, PLU et l'agriculture doivent pratiquer le Zéro Artificialisation Nette et Zéro Pesticides ;

Pour les **activités portuaires** et industrielles, plusieurs contributions considèrent qu'« il est crucial de fixer un horizon commun d'évolution des modes de production, de transport et de limitation des pollutions/nuisances, afin de dépasser la pure logique de concurrence commerciale et de surenchère, y compris dans un contexte européen ».

De nombreuses contributions mettent l'accent sur les **plaisanciers**, tant d'un point de vue de la sécurité des navires (qui gagnerait à être mieux prise en compte) que du point de vue de la gestion des déchets.

Les **déchets** apparaissent pour beaucoup de contributeurs, comme le problème majeur de la Méditerranée et ont un lien finalement, avec toutes les problématiques de la mer. L'Etat doit réaliser des campagnes de nettoyage afin de dépolluer la Méditerranée. Sur les plages de La Ciotat (Métropole AMP), de Villeneuve-Loubet (CASA) ou de la CARF, les poubelles facilement accessibles sont supprimées et dans les rues elles ne permettent pas de tri. On constate que beaucoup de bouches d'égouts ainsi que les rivières débouchent directement en mer et que les déchets et produits polluants (sociétés de nettoyages des copropriétés, commerçants, nettoyages de véhicules par des particuliers etc ...) finissent également directement en mer.

Plusieurs contributions évoquent le maintien de bonnes conditions de vie économique pour les citoyens (et les touristes) en considérant qu'il « dépendra du bon état de santé des écosystèmes et de leur bon fonctionnement, notamment dans le contexte de **changement climatique** quasi imprévisible ». Le littoral est présenté comme « l'entité dont il faut se préoccuper, en raison de l'évolution du climat » en ce qu'il représente des espaces particuliers fragiles, dont les habitats sont à protéger pour sauvegarder les espèces faunistiques et végétales, terrestres et marines. Ils représentent une zone essentielle pour la reproduction et la migration. Les contributions mettent l'accent sur la prise en compte de nouvelles espèces, non spécifiquement marines, qui utilisent des couloirs de migration sur la Méditerranée, et « doivent être intégrées au processus de protection et à la réflexion globale sur les espaces protégés ».

Plusieurs contributions mettent en avant le fait que « le DSF devrait se placer dans un positionnement de "développement durable", sous « l'angle du fonctionnement / des

fonctionnalités, et permettre la pérennité des écosystèmes, des services qu'ils nous procurent et la cohabitation sans heurts des divers usages ».

Deux suggestions des contributeurs : en site classé, les paysagistes proposent la pose de rochers en résine, avec des végétaux poussant dans des poches en plastique (Cap Ferrat). Il est aussi demandé la création d'une zone protégée aux Aresquiers.

Quelques contributions évoquent le CNPN en proposant qu'il soit consulté avant tout projet, après étude environnementale.

• Niveau d'ambition /actions complémentaires à envisager

Les contributeurs considèrent que le niveau d'ambition des actions proposées est variable, mais souvent insuffisant face aux enjeux environnementaux, notamment en ce qui concerne les **déchets** et la qualité des eaux.

On relève ainsi des contributions qui mettent le fait que « à l'échelle de la façade, les enjeux se croisent et se cumulent (rejets en mer, artificialisation côtière, pression touristique...) » Plusieurs propositions convergent et proposent :

- d'élargir les instances existantes à la société civile pour intégrer des regards croisés,
- de créer un **conseil de façade local (par zone de découpage)**, réunissant régulièrement experts, société civile, acteurs territoriaux pour le suivi de la mise en œuvre et révision des OE (si besoin : contraindre les activités à impacts et non pas les développer).

On peut signaler plusieurs contributions qui mettent l'accent sur l'enjeu du développement durable : « le DSF semble avoir dévié de l'objectif environnemental majeur, vers un objectif de "développement des activités maritimes, en maintenant le bon état écologique". L'économie est mise au premier plan aux dépens de la qualité des milieux et de la biodiversité qu'ils hébergent. (Nombreuses contributions en ce sens). Il faut faire passer le respect des espèces vivant sur le littoral avant le tourisme, l'industrie ou la promotion immobilière ».

Un contributeur met l'accent sur les conditions d'organisation du système portuaire en incitant à augmenter fortement les investissements dans deux ports : Saint-Cyprien, pour la plaisance et Port La Nouvelle, ayant vocation à devenir un « vrai port de commerce international ». En conséquence, il est nécessaire de revoir les budgets des infrastructures qui en découlent à terre.

On peut signaler des contributions qui appellent à d'augmenter la surface de la bande littorale maritime interdite à la **pêche** commerciale, ainsi que les restrictions en matière de pêche de loisir. En parallèle, des contributeurs considèrent qu'il faut préserver la bande littorale terrestre et de créer de nouvelles réserves marines. Dans cette perspective, il est nécessaire d'associer les pêcheurs à cette protection, ainsi qu'à la lutte contre la pollution.

Plusieurs contributions déplorent le manque d'efficacité des dispositifs de protection du milieu marin et formulent des plaidoyers en faveur d'une meilleure application de la **réglementation** et des **contrôles** : « L'arsenal législatif national, européen et international est déjà conséquent pour protéger la méditerranée. Pourquoi n'est-il pas appliqué ? Concernant les rejets de polluants en provenance de la terre, peu ou pas de contrôle et quand les contrôles sont réalisés, il n'y a pas de sanctions fortes contre les pollueurs. Les sanctions sont généralement très efficaces pour engager les transformations ». Il est déploré un manque de contrôle et de sanctions : il faut donner plus de poids aux gardes côtes (sanctions, amendes, arrêt des

activités ...) qui doivent sanctionner les embarcations et jets qui rasent les côtes à des vitesses abusives, et empêcher le mouillage dans les platiers de posidonies.

Certains propos estiment qu'il est incohérent de parler de croissance, si l'on veut préserver les écosystèmes. On le voit avec le problème de la sur-fréquentation du Parc National des Calanques. On ne peut indéfiniment faire venir les touristes et leur faire croire qu'ils n'ont aucun impact. La décroissance démographique et une forte réduction des pollutions diverses pourront, seules, avoir un impact fort sur la préservation des ressources naturelles.

Pour certains, les actions sont assez ambitieuses, et leur **expérimentation** sur base de projets pilotes permettrait d'en vérifier l'opérationnalité. Les effets de certaines actions devraient être analysés, notamment celui du déplacement induit par la nouvelle règlementation sur les mouillages des **grands yachts** en zone frontalière (Italie). Venise vient d'ailleurs d'interdire le stationnement des bateaux de croisière, qui empoisonnent les quartiers populaires de Marseille

On peut noter un appel à réglementer la **vitesse des navires** sur les caps et entre les îles, sur base des meilleures pratiques. Hormis l'avancée très positive pour nos zones (16 et 17) de la règlementation du mouillage des grands yachts, les actions proposées consolident des situations acquises et ne permettront pas d'infléchir les tendances ou de modifier les pratiques des décideurs publics locaux, des agents économiques et des opérateurs.

Plusieurs contributions évoquent le manque d'actions concernant le traitement des **eaux usées**, « sujet pour lequel la France a été plusieurs fois condamnée pour manquement aux directives européennes ».

Partenaires à associer

On peut signaler que dans une large majorité, les contributeurs qu'il faudrait associer davantage les « Scientifiques, Citoyens, Associations environnementales, Bénévoles, Professionnels, et Consommateurs ».

Il est souvent mentionné un manque de visibilité des **associations de protection de l'environnement**; il serait utile de les associer davantage aux personnels des collectivités territoriales (demandé à maintes reprises). Ce sont des partenaires incontournables qui, pour beaucoup ont des experts mais pas d'intérêts matériels, et qui ne sont pas juge et partie. Les associations environnementales devraient être invitées aux commissions nautiques locales. Ces associations, Sea Shepherd pour ne citer qu'eux, mais aussi les **scientifiques spécialisés dans les domaines marins** et les **associations d'usagers "consommateurs"** doivent être présent lors de concertations ou réunions concernant le littoral. Ces associations ont toutes un rôle à jouer dans la conception des mesures/ actions, et ne doivent pas se limiter à sensibiliser et informer le public.

Une critique porte sur le positionnement de l'administration par rapport au terrain, dont elle considère qu'il est trop éloigné des réalités. Il faut Instaurer des dispositifs associant les populations (une "Convention citoyenne de façade"?) à côté des instances représentatives. La prise en considération de l'avis des **citoyens** serait très appréciable (les consultations publiques ne débouchent pas forcément sur les actions demandées par la majorité). Le DSF gagnerait à accompagner les projets locaux, en les discutant au niveau façade (ex : le GT Eolien examine la stratégie Eolien en mer, et pourrait examiner aussi les projets eux-mêmes).

On peut signaler la mention des collectivités. Quelques contributions mettent en avant le fait que celles qui « partagent un même bassin et surtout une même baie devraient travailler ensemble avec des outils communs ». On peut noter également une mention à la prise en

compte du paysage en matière d'aménagement « Aménager le littoral en fonction de ce qu'on voit de la mer (cf exemple du Golfe de St Tropez) devrait être la règle ».

En ce qui concerne les déchets, plusieurs ONG et leurs actions sont citées parmi lesquelles Sea Shepherd qui s'engage à nettoyer la Méditerranée. On peut noter une proposition invitant à « passer des contrats avec des **clubs de plongées** qui organiseraient des remontées de déchets ».

De manière spécifique, pour les activités de plaisance (PTM-MED), plusieurs contributions considèrent qu'il « faut associer les **acteurs privés locaux par zone** et pas uniquement les CCI ».

2- Identification des zones de déploiement

De manière globale, les contributions évoquent les cartes des vocations de manière critique. On relève ainsi qu' « aucune prospective n'est lisible par le biais des zonages », que « les délimitations proposées établissent un état des lieux, mais ne dégagent pas une vocation dominante ou une priorité qui serait donnée à tel territoire, dans une vision holistique de la Méditerranée et de son fonctionnement bioécologique. Elles sont basées davantage sur des considérations économiques, même si les grands espaces sous statut juridique protecteur ont bien été pris en compte, entrainant un manque de considération pour les espaces "ordinaires" ».

La question du zonage est largement développée et présentée comme « ssouvent arbitraire, pas toujours pertinent : les grands aplats de couleurs définissent les zones protégées avec des oublis des hinterlands, réservoirs de biodiversité proches non ou mal protégés ; l'absence de nuances nuit à une lecture prospective du document. Pour un réel intérêt écologique de ces espaces, le DSF doit proposer un maillage régulier de la façade par des AMP, représentatives des divers habitats et de taille suffisante, gérées et suivies (espaces adjacents inclus) ».

La majeure partie des contributeurs considèrent que la priorisation des actions n'apparaît pas à ce stade pour chaque zone, faute d'une vocation dominante / enjeu ou risque dominant.

En matière de lien avec les collectivités locales, une contribution considère « [qu']il y a un fort risque que les collectivités ne choisissent dans ce menu que les actions abondamment financées et/ou qui n'obligent pas à modifier les pratiques existantes ».

Propositions thématiques :

Une contribution en anglais plaide en faveur de la réduction de l'impact des activités sur la biodiversité. Le descripteur D08 est cité, ainsi que le D10. Une autre appelle à réduire les **pollutions** en provenance du réseau fluvial et terrestre, tout en adaptant les niveaux de surveillance et en renforçant la « loi de la mer ». Elle se fonde sur le témoignage d'une expérience de « coopération avec les collectivités ».

A noter que quelques contributions considèrent que les projets **d'éoliennes flottantes** sont « « très intéressants dans la mesure où ils sont suffisamment éloignés des côtes, tel le projet

d'EDF-EN au large de Port-Saint-Louis-du-Rhône et du Golfe de Fos ; ce type de projet évite de couler des millions de mètres cube de béton dans le milieu marin ».

On note un appel à ce que « le **sentier du littoral** soit continu, en particulier de Cavalaire à La Londe ».

On peut signaler une proposition relative à la méthode de travail : « Partir des différents types d'écosystèmes à protéger serait plus opérationnel : estuaires pour les apports sédimentaires et le bon écoulement des eaux, milieux sableux propices au renouvellement de la ressource halieutique, tombants et ensembles rocheux avec des résurgences d'eau douce constituant des habitats favorables aux herbiers et espèces associées, etc. »

A signaler que la qualité des **eaux de baignade** est évoquée : « la fréquence des analyses devrait être accrue, les capacités de traitement des échantillons améliorées, ainsi que la diffusion des résultats au grand public ».

Un encadrement efficace de la **pêche** non sélective type chaluts et filets fixes (stop subvention) est largement souhaité. De même la mise en place d'une bande marine sans filet (Nombreuses contributions en ce sens).

Parmi les actions manquantes, les contributeurs évoquent les points suivants :

- « La situation transfrontalière avec Monaco et Italie n'est pas prise en compte ».
- « Il faudrait inclure l'effacement de certains ouvrages, la renaturation des embouchures de fleuves côtiers et l'expérimentation de la dés-artificialisation pour les terre-pleins sur la mer ».
- « L'anticipation des risques de submersion (tempêtes et tsunamis) est complètement occultée ».

3- Cibles complémentaires

De nombreuses contributions critiquent le caractère insuffisant des superficies proposées pour les **AMP et les ZPF**, en considérant que « les ZPF doivent toutes être retenues complétement et même encouragées au-delà du seuil de 3 % établi pour 2030 ». Le nombre et les km des AMP et ZPF doivent être beaucoup plus importants, avec de moyens conséquents.

Outre l'estuaire du Var et vu le taux d'artificialisation élevé du 06 (> 25% contre 15% en PACA), dans les Alpes-Maritimes, il conviendrait de prévoir une ZPF à vocation transfrontalière (Monaco/Spélugues, FR/Cap Martin, IT/Capo Mortola) au vu des nouvelles infrastructures portuaires à Monaco et Vintimille et de la surfréquentation des yachts ou activités balnéaires. Un renforcement de la protection actuelle des 2 sites Natura 2000 (FR9301995 et IT IT1316164) (compléments d'usage à réguler et harmonisation de la règlementation des mouillages) est nécessaire, en raison de l'ouverture de deux nouveaux ports à Monaco et à Vintimille.

Quelques contributions considèrent que des cibles intermédiaires devraient parfois être identifiées de type « couverture à 80% à 5 ans et à 100% à 10 ans pour progresser vraiment ». On note une invitation à mettre en place des méthodes d'expérimentation : « Dans tous les

cas, pour obtenir des résultats en 2030, il faut expérimenter une action sur plusieurs zones / façade (3 ou 5 minimum). Pour AT09, prévoir des essais dans 5 AMP pilotes et pas 1 seule ».

En ce qui concerne les aires marines protégées, les contributions sont nombreuses. On relève ainsi que « les 10% des milieux marins protégés en 2022, sont prometteurs ». De manière plus précise, quelques contributions évoquent les seuils : « le DSF Méditerranée doit prévoir des objectifs précis en matière de protection, avec une prise en compte globale des **espèces marines ou continentales** qui fréquentent la mer et les proches hinterlands ».

Plusieurs propositions émergent :

- 1° La définition de nouvelles zones de protections (aires marines et péri-littorales contiguës) à court terme.
- 2° La prise en compte et recherche de moyens de protection des hots-spots migratoires et axes migratoires
- 3° La redéfinition et l'accroissement des moyens du Sanctuaire Pelagos.

On peut signaler qu'une association environnementale invite à mieux encadrer le contrôle technique des navires de plaisance et de commerce, pour limiter les risques de pollution, et à instaurer des « zones de navigation dou[ce] ».

4- Pistes en matière de suivi

• Secteurs d'activité et politiques publiques

Les contributions mettent toutes en avant le **manque de données** sur les secteurs tourisme littoral et loisirs, sur l'exploitation des ressources biologiques ainsi que sur l'occupation et la gestion des espaces littoraux, sur l'état écologique de la méditerranée et sa pollution.

On peut signaler une mention récurrente aux moyens dont les contributions considèrent que des « moyens substantiels doivent être dévolus aux mesures et surtout aux Évitements (EVC) des impacts ».

En ce qui concerne les dispositifs de suivi, le nombre de thèmes à traiter est évoqué et les contributeurs considèrent qu'ils pourraient être complétés sur les aspects suivants : changements climatiques et leur expression méditerranéenne particulière (sur les cycles biogéochimiques et l'écologie comme sur les installations et activités humaines), impacts de la pêche récréative, pratiques et impacts de la plaisance, nuisances sonores et lumineuses, artificialisation et urbanisation des interfaces terre-mer.

Les contributeurs insistent particulièrement sur le besoin de visibilité de **l'impact des activités touristiques**, dont la croissance est jugée particulièrement importante, ainsi que les conséquences en matière d'occupation de l'espace.

Un déséquilibre entre « expansion économique et protection environnementale » est souligné. L'impact des « zones techniques des ports de plaisance » sur le milieu est considéré comme « des sources aigu(es) de pollution maritime à ciel ouvert.

L'impact du tourisme fait l'objet de nombreuses interrogations : « Le littoral français Méditerranée est connu pour un tourisme estival de masse, mais quel impact sur l'environnement ? aucunes données générales ». Les contributions considèrent que l'impact des politiques publiques concernant le tourisme du littoral méditerranéen reste à évaluer.

Parmi les manques évoqués : « Il est impossible d'obtenir les chiffres d'occupation hôtelière des ports de plaisance du Var. C'est pourtant nécessaire calculer la rentabilité du projet de récupération des eaux usées à flot et au port, grâce à des barges dédiées. »

Un développement doit être consacré aux **impacts de la pêche de loisir et à l'aquaculture** dont un contributeur considère qu'ils sont méconnus.

En ce qui concerne l'artificialisation, une approche plus « rigoureuse » de la préservation du littoral est jugée nécessaire par plusieurs contributions : « arrêt d'artificialisation des espaces naturels, abandon des projets d'extension de ports, réaménagement des sites existants pour les rendre plus propre et plus durables, contrôle réel des constructions sauvages, etc. Les effets de l'artificialisation sont mal appréhendés, notamment l'impact sur les fonds marins des rechargements de plage. La résilience des milieux (point de non-retour pour des herbiers fragilisés, surpêche de loisir) devrait être évaluée pour éventuellement bloquer les projets soumis à la séquence ERC, afin de s'adapter au changement climatiq)ue ».

On peut signaler plusieurs contributions consacrées au **risque submersion**: « il n'existe aucun étalonnage des différentes techniques disponibles, allant des infrastructures lourdes (endigages, plages artificielles, récifs artificiels, etc.) jusqu'aux solutions fondées sur la nature. Renforcer D01-HB-OE06-AN3 vers le grand public : Les politiques de protection contre le risque submersion sont quasi-exclusivement entre les mains des ingénieurs BTP ; il faudrait diffuser des informations comparatives neutres sur toutes les techniques disponibles, des plus impactantes pour l'environnement (endigages, plages artificielles, récifs artificiels, etc.) jusqu'aux plus légères, fondées sur la nature (coût, durée, efficacité, impact direct et indirect) ».

Quelques contributions évoquent les services rendus par les grands cétacés pour la séquestration du carbone qui devraient être davantage évalués « y compris effets indirects par l'ingestion des matières fécales par le phytoplancton ».

Une contribution demande la mise en place d'une interface coordinatrice entre les administrations, afin de faciliter la prise de décision et les rapports avec les différents interlocuteurs. En effet, le littoral représente une frontière physique entre d'un côté la mer et de l'autre la terre, chacune de ces parties étant régie par des administrations différentes, Préfet maritime et Préfet terrestre.

De manière globale, plusieurs contributions soulignent le manque de contrôle : « **trop peu de contrôle**, beaucoup de laxisme sur les pratiques encadrées et notamment sur les captures accidentelles (faune que l'on attrape dans les filets sans le vouloir et qui est remise MORTE à la mer). Les associations demandent en vain et depuis trop longtemps que les bateaux de pêche soient munis de caméras embarquées (filmant 24h/24h) permettant de réellement estimer les pertes accidentelles, le respect des quotas, espèces la pollution engendrée), des contrôles très réguliers doivent également être menés. Les pertes accidentelles déclarées sont dérisoires au regard de la réalité ».

Programmes de surveillance actuel

Les contributions portent un regard contrasté sur les dispositifs actuels. Le principal point de critique porte sur le **manque de moyens dédiés au contrôle**.

Quelques contributions invitent à opérer un suivi du plan d'actions privilégiant « des indicateurs de réalisations ».

Au-delà du processus de suivi, plusieurs contributions plaident pour une **évaluation** à lancer dès l'engagement du plan d'actions, « avec des **indicateurs d'impact** appropriés pour mesurer les effets des différentes interventions/régulations sur l'évolution de l'état écologique des eaux marines et des habitats, et pouvoir y apporter les corrections nécessaires ».

Quelques contributions remettent en cause le format du programme de surveillance : « Le programme de surveillance devrait être dimensionné en fonction des OE et donc des cibles. Il faut un minimum de fréquence et de maillage des prélèvements et analyses pour avoir une bonne vision. Les moyens du DSF doivent être renforcés sur ces points (acquisition de données en continu) ».

Plusieurs critiques portent sur le dimensionnement des programmes de surveillance « Le programme semble en deçà de ce que l'on pourrait attendre, cette surveillance devant être le fait de tous les partenaires publics régionaux et aux côtés des professionnels et associations. Les programmes actuels ne prennent pas en compte l'avis des experts (scientifiques, associations...) : projets éoliens pour lesquels les experts ont émis des avis défavorables / pas d'actions concrètes suite aux demandes des scientifiques concernant les prises accidentelles (arrêt de la pêche lors de périodes précises + dans certaines zones) Cela requiert davantage de contrôles (techniques et humains) »

On peut signaler une invitation à renforcer la mobilisation des autorités italiennes et de Monaco qui « devraient être impliquées, pas seulement consultées (notamment pour la zone 17) ».

Une association des opérateurs économiques est également proposée dans le cadre de la mise en œuvre du suivi.

Améliorer les moyens de contrôle contre le dégazage sauvage apparait très important en Méditerranée pour de nombreux contributeurs. A noter également plusieurs contributions appelant à renforcer les moyens de surveillance du parc de Port-Cros qui s'amenuisent d'année en année.

A noter qu'une intervention (en anglais) critique de manière virulente et sensiblement contradictoire le programme de surveillance, en considérant qu'il ne répond pas aux enjeux relatifs à la **pollution** provoquée par les activités industrielles localisées entre Aubagne et Marseille et qui ont un impact en mer, tout en reconnaissant cependant les efforts mis en œuvre par le gouvernement.

Programmes de surveillance complémentaire à envisager

Les contributions plaident en faveur d'un **renforcement des contrôles** et une répression des activités à l'origine de pollutions.

Parmi les arguments évoqués, on peut relever : « L'insuffisance des dispositifs de **contrôle et de pénalisation** des contrevenants, nécessite le déploiement de **moyens humains et financiers** supplémentaires. La **mobilisation de bénévoles** « sentinelles » dans un cadre associatif ou de personnes du grand public, sensibilisées à ces questions, peut amener à un contrôle social renforcé et à des pratiques plus responsables. Des caméras embarquées sur les bateaux de pêche (qui filment l'entièreté des bateaux et h24) doivent être obligatoires ; Il faut également stopper les simples "avertissements" et mettre en place de véritables sanctions (amendes, arrêt de l'activité...), ce qui suppose de donner du poids aux contrôleurs. Il est enfin suggéré de mettre en place des **éco-garde-côtes**, en critiquant les difficultés de mise en place de ce type de dispositif : « Le system(e) de demande de subventions décourage aux lieu [d'] inciter et encourager ».

On peut signaler quelques contributions qui considèrent que les aspects sociologiques sont peu pris en compte dans le dispositif de suivi.

Ces contributions invitent à envisager des indicateurs ou éléments de suivi régulier concernant :

- -La gouvernance, la place des différents corps constitués ou des revendications émergentes au sein de cette gouvernance,
- -Les attentes sociétales (tous sujets relatifs à la mer et au littoral, d'ordre environnemental, social, économique...)
- -Les perceptions des enjeux, par les décideurs et par les populations résidentes et temporairement accueillies
- -Et les évolutions de ces différents points en fonction du changement climatique et de ses conséquences variées

Au sujet des déchets, un contributeur indique que les plaisanciers, au mouillage forain et ZMEL, en prennent à leur aise avec leurs **eaux usées**: « Il suffit de nager tôt le matin sur les rivages de la baie de Hyères pour le constater. Quelles sont les mesures préventives et correctrices mises en œuvre dans le plan FDS 2021? Les citoyens ne sont pas obligatoirement des scientifiques en capacité d'analyser et de déterminer les pollutions chimiques ou invisibles dans les eaux marines ». On relève également que « La médiocrité de la qualité des **eaux de baignade** à Menton depuis 3 ans n'a conduit à aucun « profil de plage » alors qu'il faudrait en identifier les causes précises (croisières et grande plaisance de Monaco ? effluents des cours d'eau), y remédier et pouvoir sanctionner les contrevenants. Par conséquent une surveillance renforcée par des analyses complètes peut permettre de mettre en évidence des taux incompatibles de substance ou de pollution pour la santé humaine mais également pour les êtres vivants marins. Les nanoparticules et les micro particules de plastiques en sont des exemples. Mais aussi la teneur en phosphore ou en azote de rejets de stations d'épuration. Ces résultats doivent être vulgarisés pour le public. »

On peut signaler plusieurs contributions invitant à déployer les actions du DSF en mettant en cohérence et en harmonisant les différentes stratégies liées aux milieux aquatiques, en prenant en compte les **liens terre-mer** (DSF/SDAGE) en les inscrivant dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT, SRADDET). On peut également signaler que « le développement accéléré de la gestion intégrée des eaux de pluies urbaines et de la déconnexion de surfaces imperméabilisées au réseau, pourrait donner une impulsion forte à la diminution des **macro déchets** urbains abandonnés (nos DUMP) rejetés depuis la terre à l'océan ».